

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS
ES/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	11 AVR. 2025
Date Réception	11 avril 2025

Le dix avril deux mille vingt cinq à dix sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 03 avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, EL AKKADI, BLESIOUS, CREPET, BONNOT, JACQUEMIN
MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CHIERICO, PERES,
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, Membres.

REPRESENTES :
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Josette CHIERICO à M. Patrick PERONA, M. Laurent PETIT à Mme Nelly BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nelly BONNOT

DELIBERATION N° 454 / 25	<u>CORRECTION D'ANOMALIES SUR DES FICHES D'INVENTAIRE</u>
Affiché du 11 avril 2025	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Au 11 juin 2025	<u>ANNEE 2025</u>

Madame BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Par directive du 12 juin 2014, il est établi que les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs devront être reprises au passif du bilan. La correction d'erreurs est neutre sur le résultat de l'exercice.

Il s'agit ici d'erreurs d'imputation (incohérence entre le mandat et la fiche du bien), de montant ou de calcul du tableau d'amortissement (bien trop amorti). Il en résulte une discordance avec l'inventaire dressé par le comptable public.

Ces opérations de régularisation sont des opérations d'ordre non budgétaires qui sont justifiées par une décision de l'assemblée délibérante, notamment lorsque le compte 1068 est mouvementé.

Le détail des écritures à régulariser est le suivant :

- Bien 2023256, pour régulariser le trop amorti il convient de rectifier par les opérations suivantes : C1068 D281838 pour 148.04.
- Bien 2022245, le mandat 6 a rectifié un suramortissement sur le bien 2023255 pour 284.16. Pour rectifier, il convient de passer les opérations suivantes : C1068 D281848 pour 284.16
- Bien 2020220 rectification amortissement: C1068 D281318 pour 342.03
(rappel amortissement antérieur: D1068 C281311 pour 342.03)
- Bien 2018196 rectification amortissement: C1068 D281318 pour 242
(rappel amortissement antérieur: D1068 C281313 pour 242)
- Bien 2020215 rectification amortissement: C1068 D281318 pour 1002
(rappel amortissement antérieur: D1068 C281313 pour 1002)

Il convient donc de reprendre les écritures suivantes par débit crédit du compte 1068 pour un montant global de **2 018,23 €**, comme sur le tableau annexé ci-après.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de régulariser les écritures ci-dessus, et telles que présentées dans la décision modificative n°1,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus le 10 Avril 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

83061 Code INSEE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BUDGET CCAS PRINCIPAL 05600	DM n°1 2025
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

ANOMALIES INVENTAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-281313 : Amort. constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	1 002,00 €	0,00 €	0,00 €
D-281318 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0,00 €	554,03 €	0,00 €	0,00 €
D-281838 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	148,04 €	0,00 €	0,00 €
D-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	284,16 €	0,00 €	0,00 €
R-1058 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 018,23 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 018,23 €	0,00 €	2 018,23 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 018,23 €	0,00 €	2 018,23 €
Total Général		2 018,23 €		2 018,23 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025



ID : 083-268300449-20250410-454_25_1-DE



ARRETE – SIGNATURES
CCAS - Décision modificative n° 1 - Exercice 2025

Nombres de membres en exercice : **17**
Nombre de membres présents ou représentés : **12 + 2**
Nombre de suffrages exprimés : **14**
VOTES :
Pour : **14**
Contre : **0**
Abstentions : **0**

Date de convocation : 21/03/2025

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire,
A FREJUS, le **10 AVRIL 2025**,

Le Président, David RACHLINE,
Représenté par la Vice-Présidente, Nassima BARKALLAH

Vu et approuvé,
Les membres du Conseil d'Administration,



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en Préfecture,
Le..... et de la publication le.....
Le Président, David RACHLINE, représenté par la Vice-Présidente, Nassima BARKALLAH